

CIRCULAIRE COMMUNE 2008 - 19 -DRE

Paris, le 23/12/2008

Objet : Prise en compte de l'accord du 16 juillet 2008 dans les textes de base

Madame, Monsieur le directeur,

Je vous transmets deux avenants adoptés le 11 décembre 2008 par les Commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco lors de leur réunion commune.

Ces avenants ont pour objet de mettre en cohérence les textes de base avec l'accord du 16 juillet 2008 signé par les partenaires sociaux (cf. circulaire Agirc-Arrco 2008-5-DC du 17 juillet 2008).

Pour l'Agirc

L'avenant A-253 à la Convention collective nationale du 14 mars 1947 qui modifie les articles 2 (salaire de référence) et 37 (valeur du point) de l'annexe I et l'annexe V (allocations liquidées avant 65 ans sans coefficient d'anticipation).

Pour l'Arrco

L'avenant n° 105 à l'Accord du 8 décembre 1961 qui modifie les articles 1 (salaire de référence et valeur du point) et 2 (prélèvement sur cotisations affecté à la gestion administrative) de l'annexe A et l'annexe E (allocations liquidées avant 65 ans sans coefficient d'anticipation).

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général

P.J.

AVENANT A-253
À LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU 14 MARS 1947

Les articles 2 et 37 de l'annexe I à la Convention collective nationale du 14 mars 1947, le titre de l'annexe V à ladite Convention et l'article 2 de ladite annexe sont modifiés comme ci-après.

➤ **Article 2 de l'Annexe I**

- Le 2^{ème} alinéa est modifié comme suit :

"Pour les exercices 2004 à 2009 inclus,..." (*le reste est sans changement*).

➤ **Article 37 de l'Annexe I**

- Le 2^{ème} alinéa est modifié comme suit :

"Pour les exercices 2004 à 2009 inclus,..." (*le reste est sans changement*).

➤ **Annexe V**

- Le titre de l'annexe V est modifié comme ci-après :

Il est créé, à la fin du titre de l'annexe V, un renvoi (1) libellé comme suit :

"(1) Les dispositions de l'accord du 13 novembre 2003 ont été prorogées par l'accord du 16 juillet 2008".

➤ **Article 2 de l'Annexe V**

- La fin du dernier alinéa est complétée comme suit :

"(...) du 20 juin 2003, du 13 novembre 2003 et du 16 juillet 2008".

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Pour le Mouvement des Entreprises
de France

Pour la Confédération générale des
petites et moyennes entreprises

Pour la Confédération française
de l'encadrement - CGC

Pour l'Union confédérale des ingénieurs
et cadres CFDT

Pour l'Union générale des ingénieurs,
cadres et assimilés CFTC

Pour l'Union des cadres et ingénieurs de
la CGT - Force ouvrière

Pour l'Union générale des ingénieurs,
cadres et techniciens CGT

AVENANT n° 105
À L'ACCORD DU 8 DÉCEMBRE 1961

Les articles 1 et 2 de l'annexe A à l'Accord du 8 décembre 1961, le titre de l'annexe E audit Accord et l'article 2 de ladite annexe sont modifiés comme suit :

➤ **Article 1 de l'annexe A**

- Le paragraphe 1, relatif au salaire de référence, est modifié comme ci-après.

- Le 2^{ème} alinéa est modifié comme suit :

"Pour les exercices 2004 à 2009 inclus,..." *(le reste est sans changement)*.

- Le paragraphe 2, relatif à la valeur du point, est modifié comme ci-après :

- Le 2^{ème} alinéa est modifié comme suit :

"Pour les exercices 2004 à 2009 inclus,..." *(le reste est sans changement)*.

➤ **Article 2 de l'annexe A**

- Le paragraphe 1, relatif au prélèvement affecté à la gestion, est modifié comme ci-après.

Il est créé, après les termes "accord du 13 novembre 2003", un renvoi (1) libellé comme suit :

"(1) Les dispositions de l'accord du 13 novembre 2003 ont été prorogées par l'accord du 16 juillet 2008".

➤ **Annexe E**

- Le titre de l'annexe E est modifié comme ci-après :

Il est créé, à la fin du titre de l'annexe E, un renvoi (1) libellé comme suit :

"(1) Les dispositions de l'accord du 13 novembre 2003 ont été prorogées par l'accord du 16 juillet 2008".

➤ **Article 2 de l'Annexe E**

- La fin du dernier alinéa est complétée comme suit :

"(...) du 20 juin 2003, du 13 novembre 2003 et du 16 juillet 2008".

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Pour le MEDEF

Pour la CFDT

Pour la CGPME

Pour la CFE-CGC

Pour l'UPA

Pour la CFTC

Pour la CGTFO

Pour la CGT